



*Communiqué de presse
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE*

ENFIN, PARTOUT LE LOISIR CULTUREL !

Montréal, le 12 juin 2018 — À la suite du dévoilement de la nouvelle politique québécoise de la culture, le Conseil québécois du loisir salue la volonté gouvernementale de permettre *au loisir culturel, à la pratique en amateur, au bénévolat et à l'aménagement du territoire et à la conservation du patrimoine culturel d'occuper une plus grande place et de s'insérer davantage dans le système culturel.* Nous accueillons cette reconnaissance à l'égard de la contribution collective des organismes du loisir culturel, à l'engagement bénévole et citoyen, à l'accessibilité à la culture, à la formation auprès des divers publics, à la création de lieu d'apprentissage et de partage ainsi qu'à l'offre et au développement du goût de la pratique culturelle en amateur sur l'ensemble du territoire québécois.

La reconnaissance de l'engagement bénévole, du loisir et de la pratique en amateur est identifiée dans la **première orientation** comme un apport important à une vie culturelle active. En conséquence, les questions de l'accessibilité et de la participation dans le cadre d'une approche globale sont identifiées comme une préoccupation centrale à l'amélioration des milieux de vie ce qui rejoint les valeurs du loisir. De plus, l'engagement citoyen et bénévole est identifié comme élément essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture ce qui est un des fondements du milieu associatif en loisir.

Comme l'indique la politique, le soutien à la participation culturelle requiert une diversité de stratégies et à ce titre mentionnons que les organismes nationaux et le Conseil québécois du loisir développent des approches de formations adaptées qui misent à la fois sur l'éducation au loisir, l'inclusion sociale et le développement individuel et collectif. Plusieurs de ces formations mobilisent la jeunesse dont le Programme DAFA qui offre de la formation en animation.

Concernant la synergie entre les secteurs culturels et sociaux, nous souhaitons que la mise en place des conditions propices à la collaboration entre les acteurs puisse reconnaître et soutenir ce qui existe déjà tout en permettant le développement de nouvelles collaborations.

Au titre de cette première orientation, le plan d'action identifie des investissements qui pérenniseront le développement et la promotion des organismes nationaux de loisir et leurs réseaux qui disposent d'un patrimoine organisationnel et d'une expertise reconnue dans leurs domaines respectifs.

Le loisir culturel joue un rôle reconnu dans l'éducation et la formation des publics ce qui contribue à soutenir la diversité de l'offre culturelle. Nous apprécions que les conditions des travailleurs culturels professionnels en loisir soient dorénavant considérées au même titre que l'ensemble du milieu culturel. En conséquence, nous appuyons les actions du gouvernement comme précisées dans la **deuxième orientation** et dans le plan d'action.

La contribution des organismes de loisir culturel et de l'engagement citoyen à la qualité des milieux de vie, tant en milieu urbain qu'en région, est une autre reconnaissance soulevée dans la **troisième orientation** de la politique. Par son dynamisme, le loisir culturel joue un rôle essentiel à la vitalité culturelle et à la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Considérant la longue tradition de collaboration et de partenariat entre le milieu associatif du loisir culturel et les instances du loisir public, il est naturel d'apprécier que la politique accorde un

rôle important aux acteurs locaux. Les questions concernant la transmission et la relève sont également soulignées comme étant bénéfiques.

Les organismes de loisir engagés dans l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale saluent la volonté exprimée dans **l'orientation quatre** à l'effet de valoriser les modèles innovants et créatifs qui font appel à des approches socialement responsables. Ces acteurs pourront bénéficier des mesures identifiées pour en soutenir la visibilité et le développement. De plus, les responsabilités du Conseil québécois du loisir auprès des acteurs nationaux du loisir dans le déploiement et le fonctionnement du numérique associé à leurs ambitions et leur potentiel sont en adéquation avec les objectifs de la politique.

La politique et son plan d'action sont accueillis de manière positive pour la reconnaissance du loisir culturel et de l'engagement bénévole comme composante à part entière du système culturel québécois. Toutefois, nous demeurons vigilants quant à sa mise en œuvre, aux modalités de financement, à la disponibilité et à la répartition des budgets pour l'année en cours et les quatre prochaines années.

Le Conseil québécois du loisir, chapitre de l'Organisation mondiale du loisir, contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il représente les organismes nationaux de loisir, regroupe et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité. Le réseau compte 4 718 organismes, dont 4 518 organismes locaux, 150 organismes régionaux et 40 organismes nationaux dont neuf ont une mission en loisir culturel : Alliance chorale du Québec, Arts en mouvement Québec, Association des cinémas parallèles du Québec, Réseau Québec Folklore, Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, Fédération québécoise des sociétés de généalogie, Fédération québécoise du théâtre amateur, Fédération Histoire Québec, Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec, tandis que d'autres sont également des acteurs importants de la pratique culturelle dont : Association des camps du Québec, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, Fédération québécoise en loisir en institution, Fédération québécoise du loisir littéraire, Festivals et événements du Québec.

- 30 -

Source : Le Conseil québécois du loisir www.loisirquebec.com

Pour information : Alexandra Gratien, agratien@loisirquebec.com 514-662-8747